L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, (MATIN,) 30 MARS 1831.

[COMMUNIQUÉ.]

Un grand nombre d'électeurs du 2ème. district, soutiendront Mr. JOHN H. HOLLAND, à la prochaine élection d'Aldermen.

Mr. PIERRE SOULÉ est candidat pour représenter le 5ème. district au Conseil-de-Ville.

MM. FS. GAIENNIÉ et COTTON HENRY, pour le 6ème. district.

MM. S. D. DIXON, L. A. NADAUD, et J. M. BACH, pour le 7ème. district.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 30 mars.

N'ayant rien de plus important pour remplir nos colonnes, nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux reçus par le courrier de lundi.

—Hier après midi, le bruit a couru que le bateau-à-vapeur *Seventy-Six*, venu de Cincinnati, avait apporté la nouvelle, reçue, disait-on, à Louisville par la voie de New-York, *que la guerre avait éclaté entre la France et la Russie.* Il est très possible que ce bruit n'ait d'autre fondement que l'article de l'*Americain* de Baltimore, copié et contredit dans notre feuille de lundi. Nous pouvons assurer, du moins, que les recherches que nous avons faites pour parvenir à sa source ont été tout-à-fait infructueuses, et que tout nous porte à croire que cette nouvelle, toute probable qu'elle soit, est prématurée.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 1er. février.

Le général Lamarque a déposé aujourd'hui, à la chambre des députés, une pétition des habitans de Verviers, qui demandent la réunion de la Belgique à la France : cette pétition est couverte de près de mille signatures, et les pétitionnaires annoncent qu'elle le serait de trente mille, si on avait pu en retarder l'envoi de quelques jours. Au moment du départ du courrier la foule se pressait pour y apposer de nouvelles signatures.

Ce manifeste se termine par ces mots remarquables:

" Nous proclamons en face de l'Europe, que " si nos mandataires nous laissent faibles et sé" parés de la France, nous ne céderons à cette " nécessité provisoire que par horreur de la " guerre civile, et que nous ne fermerons jamais " nos cœurs à l'espérance de voir nos vœux " se réaliser."

MARSEILLE, 25 Janvier .— Par ordonnance du 12 janvier, le régiment Hohenlohe est dissout et créé 21e léger. Tous les officiers et soldats qui composaient ce régiment seront naturalisés Français. Il n'y aura de renvoyés que ceux qui refuseraient la naturalisation. Un troisième bataillon sera formé avec les conscrits de 1830, et porté, ainsi que les deux premiers bataillons, au complet des régimens français.

—La double évocation prononcée par la cour royale de toutes les affaires qui se rattachent aux troubles du mois de décembre et de l'instruction relative à la mort du duc de Bourbon, occasionne en ce moment au greffe de cette cour, une extrême activité. On assure que l'instruction sur les troubles de décembre a déjà révélé les intrigues carlistes que soupçonnait l'opinion.

(Gazette des Tribunaux.)

PARIS, 1er. février.

—Aucune nouvelle officielle n'est encore arrivée de Bruxelles par voie extraordinaire. Mais nous avons, comme les jours passés, des avis particuliers, transmis par un membre du congrès, en date du 30 janvier (dimanche), après la clôture de la séance de ce jour. En voici la substance :

Bruxelles était dans la plus grande tranquillité ; la séance a été ouverte à midi. La commission chargée de rédiger un projet de protestation contre le protocole du 20 janvier qui lui qui proclamait la neutralité avec les frontières resserrées de 1790, a donné lecture de son travail. La discussion en a été ajournée, et le dessein de la majorité paraissait être de ne point se presser en aucune chose. On a ensuite continué la discussion sur le choix d'un souverain, mais toujours d'après les mêmes vues. Toutefois l'assemblée paraissait être placée sous l'impression de bruits divers, dont le plus répandu était que le cabinet de Paris apportait enfin moins de répugnance à apprendre la nomination du duc de Nemours.

Une chose a été remarquable dans cette séance : c'est que M. de Séran, connu par la loyauté de ses principes républicains, a appuyé chaudement la candidature du prince français. Le duc de Leuchtenberg, a-t il dit, nous jetterait dans les bras de la Sainte-Alliance ; il nous entraînerait dans une guerre contre la France, contre la France sans laquelle nous tous qui discutons tranquillement ici, serions ou pendus ou fugitifs. Guerre pour guerre, j'aime mieux la guerre avec la France que contre la France.

M. Jottrand ayant insinué que le parti du duc de Nemours cachait l'arrière-pensée d'une réunion à la France, MM. Gendebien, Lehon et d'Aeschot ont pris successivement la parole pour combattre cette assertion.

Le parti français a paru reprendre de grands avantages dans cette séance, qui a été levée à trois heures et demie, à cause du dimanche, comme le dit notre correspondant, circonstance qui prouve, ainsi que nous l'avons déjà dit, que le congrès attend beaucoup du tems et des circonstances nouvelles qu'il peut amener.

—Le *Temps* annonce que le bureau de commerce est définitivement rétabli, et que l'ordonnance est signée. On annonce aussi la présentation prochaine aux Chambres du budget.

HAVRE, 2 février.

Un journal, qui s'occupe avec une étrange bonhomie de questions de marine, avait gourmandé dernièrement M. le comte d'Argout, sur la négligence qu'il apportait à mettre notre armée navale sur un pied respectable. Aujourd'hui, M. le comte d'Argout, ou quelque intéressé, au ministère de la marine, a fait dire au journal-matelot, que le pavillon *aux trois couleurs flottait à la mer* sur 15 frégates, 14 corvettes, 33 bricks et 5 bateaux-à-vapeur ; et de suite le journal en a conclu qu'en ajoutant à ces forces, 6 vaisseaux de ligne, 5 frégates de 60 et 2 bricks, nous nous trouverions en état d'attaquer *avec avantage* la puissance maritime *de toutes les nations continentales* qui nous forceraient au combat. Puis, le rédacteur ajoute, après avoir toutefois payé son hommage quotidien à la gloire invisible de Navarin, qu'il se trouve heureux de pouvoir convenir que précédemment il ne savait ce qu'il disait.

Nous ne contesterons pas au rédacteur le motif réel d'une aussi douce satisfaction: nous irons même, s'il le veut, jusqu'à lui offrir l'occasion d'être une seconde fois heureux à sa manière, en lui faisant remarquer que ce n'est pas des *puissances continentales* seulement qu'il s'agit pour la marine française, mais bien de l'Angleterre. Nous nous trouverions fort avancés si, ayant assez de forces pour battre les escadres russes, quelques avisos autrichiens, et une escadrille napolitaine, nous finissions par être trois fois plus faibles que les flottes de l'Angleterre qui *n'est pas puissance continentale?* Mais peut-être l'auteur de l'article, en approuvant la haute prévoyance de M. d'Argent, pupile un peu paresseux du conseil d'amirauté : peut être, disons-nous, l'auteur de l'article, aura-t-il acquis la certitude qu'il était impossible que, dans ce chaos d'événemens, l'Angleterre pût se brouiller avec nous. Si c'est avec cette certitude qu'il a raisonné, ce serait en vérité bien mal à lui de ne pas dire les motifs qui lui font croire à une paix inviolable avec nos voisins. Cette conviction le rassurerait plus que personne, et le dispenserait peut-être de publier pour nos ports de commerce.

(Jour. du Havre.)

PARIS, 1er. février.

Le roi d'Angleterre a dû hier, lundi 31 janvier, présider un conseil auquel tous les ministres devaient être présens. Diverses conjectures ont été basées sur cette convocation extraordinaires, et l'on croyait que les affaires de Belgique, à l'égard de l'influence qu'elles doivent exercer sur l'harmonie des puissances européennes, étaient la principale cause de ce conseil.

On disait à Londres qu'il y avait eu un mouvement populaire à Carlisle, dans lequel il y avait eu cinq personnes tuées par les militaires.

Le gouvernement anglais, dont les craintes pour l'Irlande deviennent de jour en jour plus sérieuses, fait organiser et compléter au plus vite des régimens, pour les envoyer dans ce pays.

Des préparatifs avaient eu lieu depuis quelques tems à Portsmouth, pour armer les vaisseaux en guerre ; mais il paraît que ce mouvement, qui avait éveillé les craintes d'une guerre prochaine, a cessé aussitôt la nouvelle reçue que l'Escaut était libre.

Une grande maison de Bruxelles a reçu de son correspondant de Londres, la nouvelle, en date du 26 janvier, que M. d'Esterhazy (ambassadeur d'Autriche) lui a dit que son gouvernement et les autres souverains verraient avec le plus grand déplaisir la nomination d'un prince français, ou la réunion directe ou indirecte avec la France ; mais que ces cours n'auraient aucune répugnance à reconnaître le duc de Leuchtenberg, si la majorité de la nation l'appelle à ce poste.

L'anniversaire du 21 janvier a occasionné quelque tumulte à Toulouse. La veille, quelques jeunes gens se préparèrent à célébrer à l'église de Sainte-Etienne la cérémonie habituelle, qui eut lieu. Le nombre des assistans fut considérable. Au sortir de la messe, ces jeunes gens arrachèrent, en plusieurs endroits, l'affiche de spectacle, annonçant pour le soir une petite pièce intitulée : *A-propos patriotique*, et la *Marseillaise*. Quelques-uns se rendirent chez le maire, afin d'obtenir que ce spectacle fût changé : le bruit s'en répandit dans la ville ; on ajoutait même qu'ils avaient répondu par des outrages et des menaces au refus positif de l'autorité. La garde nationale prit les armes, parcourut la ville, et demanda le soir au spectacle à monter sur la scène, lorsque l'acteur désigné allait chanter la *Marseillaise* : permission qui fut accordée, et qui prévint de plus grands désordres.

Le duc de Wellington, nommé généralissime des armées anglaises, paraît devoir rentrer au ministère, le ministère existant ne pouvant se soutenir, par la raison qu'il est impossible de manier la Chambre haute.

Notre propre ministère ne semble pas lui même très-solide en ce moment. Le duc Decazes est celui dont on parle pour en former un autre. On donne comme positif que le congrès belge a remis à un mois la nomination d'un souverain futur.

PARIS, janvier.

Le système politique qui règne aujourd'hui est tout-à-fait dans le genre classique de nos anciennes comédies : beaucoup d'intrigues qui doivent se terminer par un mariage. Lorsqu'on pensait à donner un roi à la Grèce, on cherchait la princesse qu'il épouserait, et c'est sans doute faute d'avoir trouvé la reine que la Grèce n'a point encore de roi. Quel que soit le roi qu'on élise en Belgique, on nomme d'avance la compagne qu'il choisira. A peine le bruit s'est-il répandu que le nouveau ministère anglais abandonnait la cause de don Miguel de Portugal, qu'on proclame l'auguste époux qui recevra la main de dona Maria da Gloria. Heureusement le roi que nous avons choisi était dans les liens du mariage; autrement, après l'avoir élevé sur le trône assez vite pour que la diplomatie européenne n'ait pas eu le temps d'intervenir, nous verrions quelque petit congrès s'occuper du soin de lui choisir une femme, en vertu des traités de 1814 et de 1815.

On attribue à M. Canning le grand principe de non-intervention, et l'on s'étonne que l'intervention soit plus ridiculement active que jamais. Nous croyons devoir rétablir la vérité des faits, pour l'honneur de M. Canning.

Après la bataille de Pavie François Ier écrivit à sa mère: "Tout est perdu, hors l'honneur, *et la vie sauve.*" Les historiens pensèrent qu'en retranchant *la vie sauve*, le mot serait plus héroïque. Il est en effet resté consacré par la postérité sans cette seconde condition, un peu bourgeoise.

On oublie que c'est contre l'intervention *armée* que s'est élevé M. Canning, et non contre l'intervention diplomatique. Il avait ses motifs. C'était pour blâmer notre intervention armée en Espagne, entreprise par ordre de la Russie, et faire à son pays un grand honneur libéral des embarras de finances qui l'empêchaient de s'y opposer. Cette influence de la Russie déplaisait à l'Angleterre, avec raison. Il convenait à M. Canning que les congrès de rois cessassent sur le continent, et que les petits congrès ministériels se formassent en Angleterre : c'est ce qui est arrivé, et les ruses diplomatiques ont remplacé la menace permanente de faire marcher des armées.

Alors les choses se sont passées ainsi:

Les Grecs combattaient pour leur indépendance avec courage; aucun sacrifice ne leur coûtait. Quand la voix de l'humanité fit honte aux rois de leur cruelle impartialité, on assemb la des diplomates pour fixer l'émancipation des Grecs : on y mit la condition qu'ils accepteraient un roi; ils y consentirent, et ils en sont encore là. On les a pris dans le plus beau moment de leur enthousiasme; on les laisse découcertés et dans l'embarras.

Autant en est pour la Belgique. Abandonnée à elle-même, elle aurait sans peine reconquis la totalité de son territoire; sans peine aussi elle aurait décidé le gouvernement qu'il lui convenait d'adopter. Avec un petit congrès de ministres, sous l'influence anglaise, on l'a amenée à soumettre son existence à des combinaisons diplomatiques, dans lesquelles on aura toujours la majorité des voix contre sa volonté. On ne lui prescrira pas ce qu'il faut qu'elle fasse; cela serait contraire à l'indépendance qu'on lui a reconnue, lorsqu'elle l'avait conquise; mais on lui dira positivement ce qu'elle ne doit pas faire dans l'intérêt de l'Angleterre, dans l'intérêt de la Russie, dans l'intérêt de la Prusse, dans l'intérêt de la confédération germanique. Nous ne parlons pas de la France, attirée elle-même dans le piège, et qui plaide en commun pour la conservation des traités qui ont été faits contre elle.

Quand la Belgique a été bien duement avertie qu'on ne lui permettrait rien contre l'intérêt de quatre ou cinq puissances qui, toutes, ont des intérêts divers, on lui a dit qu'elle était libre de faire tout ce qu'elle voudrait. La diplomatie l'a prise dans le plus beau moment de son enthousiasme; elle la laisse dans un embarras étourdissant. Auront-on aussi bien réussi en lui opposant une intervention armée?

Aussi, n'avons-nous pas été étonnés qu'un membre du congrès belge, dans la dernière séance, n'ait pu parler sans répandre des larmes et pousser des sanglots. Il y a en effet de quoi mourir de désespoir, à moins d'imiter M. Pirson qui s'est moqué des diplomates, du congrès, du gouvernement provisoire et de lui, et qui a franchement proposé de revenir au point d'où on était parti, c'est-à-dire à l'action, qui écrasa les intrigues.

Dans tout ceci, il n'y a vraiment qu'une chose rassurante ; c'est que tous les candidats royaux éloignés par la diplomatie établie à Londres n'ont pas été éloignés parce qu'ils n'auraient pas été constitutionnels; à cet égard, on n'a jamais mis en doute leur résignation. Qu'est-ce que ce a coûté, en effet ? N'avons-nous pas vu la sainte-alliance reconnaître dans l'autocrate russe un roi constitutionnel pour la Pologne ? de sorte qu'absolu à Saint-Pétersbourg, quand il partait pour aller ouvrir la diète de Varsovie il n'avait qu'à ordonner de placer dans son bagage son costume polonais et ses convictions constitutionnelles.

En politique, on commence par admettre les impossibilités; et quand elles produisent des désagrémens, on s'étonne; puis on cherche les parades, et on croit que tout est fini. *(National.)*

PARIS, janvier.

En rendant compte, dans notre feuille du 15 de ce mois, de la translation des ex-ministres au fort de Ham, nous avons dit que pendant le voyage les prisonniers s'étaient souvent entretenus de matières politiques. Voici quelques réflexions de M. de Polignac, dont nous pouvons garantir l'exactitude : "Souvenez-vous bien, disait-il à l'un des officiers supérieurs de la garde nationale qui l'accompagnaient, souvenez-vous bien que les doctrinaires ont été *les plus grands ennemis de Charles X*, et qu'ils sont encore, en ce moment, *les plus grands ennemis de Louis-Philippe.* Ils ont beaucoup crié contre les ordonnances, et cependant un grand nombre d'entr'eux (et M. de Polignac les désignait par leur nom) les approuvaient. M. Guizot, à la vérité, a protesté contre : c'est une justice à lui rendre.

Le jugement de la cour des pairs était préparé, arrêté, et beaucoup le connaissaient d'avance. Si je l'avais su, j'aurais pu faire de curieuses révélations.

Le général Lafayette s'est couvert de gloire ; c'est une ingratitude de la chambre de l'avoir destitué. Témoignez bien, je vous prie, à ce digne général toute notre reconnaissance. Lui seul, par sa popularité, pouvait nous sauver, et il l'a fait.

M. de Polignac racontait que les ex-ministres redoutaient beaucoup moins le jugement de la chambre des pairs que la vengeance du peuple. Cependant, lorsque M. Lavocat entra chez eux pour les prévenir qu'il fallait partir de suite, ils pensèrent qu'on les conduisait à la mort. Lorsqu'ensuite M. de Polignac eut franchi le dernier guichet, et qu'il aperçut dans la cour un grand nombre de gardes nationaux sous les armes, il crut un moment qu'on allait le fusiller, et, réfléchissant sur les dangers qu'il pouvait courir, il fit cette remarque que s'il arrivait qu'un seul garde national croisât le bayonnette en disant : "On ne passe pas!" les ministres périraient victimes de la colère du peuple.

Nous n'ajouterons rien aux réflexions de M. de Polignac sur les doctrinaires, elles en disent assez. Un homme dans cette position peut parler à cœur ouvert, rien ne doit porter à douter de sa sincérité. Quand des opinions si franchement opposées s'accordent pour juger quelques ambitieux il n'est guère probable qu'elles se trompent. *(National.)*

ALLEMAGNE.

Les états-provinciaux de Westphalie, selon la *Gazette d'Augsbourg*, ont résolu d'adresser au roi de Prusse une pétition pour le prier d'accorder une constitution à son pays. Une députation, à la tête de laquelle est le baron de Furstenberg, doit porter à Berlin cette pétition. Les états-provinciaux du Brandebourg ont, dit-on, l'intention d'adresser au roi une contre-pétition.

—La *Gazette d'Etat*, de Berlin, après avoir essayé dernièrement de montrer que les puissances étrangères n'avaient aucune intention de faire la guerre à la France, publie maintenant un long article, sur les frontières naturelles, dont voici un sommaire : "L'histoire de mille ans, trois lignes de forteresses, et la grande puissance de la France prouvent évidemment que le Rhin n'est pas nécessaire à sa défense, et aucun Français ne peut le penser, quoique beaucoup puissent le désirer par des motifs cachés. Il serait tout-à-fait inconcevable qu'une possession de seize ans, de 1797 à 1813, pût donner plus de droit qu'une possession de seize ans après 1813, ou une de mille ans avant 1797."

—Le *Correspondant de Nuremberg* donne la nouvelle suivante du grand-duché de Hesse, sous la date du 21 janvier : "Quelques troubles ont eu lieu à Alzer, ville hessienne, près de Mentz, en conséquence de quoi des troupes y ont été envoyées de Darmstadt. L'objet principal des mécontents était le système actuel des douanes, mais la majorité des habitants a exprimé son indignation, et manifesté son attachement au souverain légitime."

HOLLANDE.

Le *Journal de la Haye*, du 23 janvier, parle de l'énergie avec laquelle le cabinet hollandais proteste contre les décisions des conférences de Londres. M. Verslock, ministre des affaires étrangères, a fait la communication suivante aux états-généraux : "Depuis deux jours la situation désagréable dans laquelle S. M. a été placée par le protocole No. 9, s'est encore empirée, par la communication faite aux négocians étrangers, de la part des puissances, que l'Escaut serait ouvert. La question étant ainsi décidée, S. M. n'avait d'autre alternative que de s'opposer, par la force des armes, à la navigation de l'Escaut, ou d'en rester tranquille spectateur. Le roi, désirant éviter de plus grands maux, a adopté le dernier parti, convaincu qu'à la fin le désavantage n'est pas pour ceux qui, sans défense contre le nombre, supportent l'injustice, mais pour ceux qui la commettent, avec des forces supérieures, et en menaçant de faire usage de ces forces." Ce journal ajoute, sans commentaires, le protocole d'Aix-la-Chapelle, du 15 novembre 1818.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Plutarch, Johnson, Liverpool, L H Gale.
Brick Charles Miller, Robinson, Baltimore, J W Zacharie & Co.
Goël, Active, Toothacher, New York, W W Caldwell.

ARRIVÉS.

Bateau-à-vapeur Plough-Boy, Patterson, de St. Martinville, avec du sucre, du bœuf, des cuirs et des cornes.

Bateau-à-vapeur Seventy-six, Howard, de Cincinnati, avec des types d'imprimerie, du porc, du jambon, de la farine, à divers consignataires, dont les noms se trouvent dans la partie anglaise.

Bateau à-vapeur Talma, Woods, de Manchester, avec du coton.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS
GARDE-A-VOUS !

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 3 avril, à 7 heures du matin, et se réunira sur la Place du Cirque, lieu ordinaire du rassemblement.
Par ordre du capitaine,
LABOURDETTE,
maréchal-des-logis chef
30 mars—2

TRAITES sur Philadelphie, New-York, Paris et le Hâvre, à vendre par
Hr. PERRET & CHARBONNET.
30 mars

LES soussignés offrent à vendre sur l'habitation de Mme. Marigny Livaudais, environ cent soixante boucauts de Sucre.
H. PERRET & CHARBONNET.
30 mars

PARMI les nombreux bateaux à vapeur qui naviguent sur le Mississipi, il en est un, le *Walter Scott*, dont le capitaine ——— s'est permis de voler, le 26 du courant, du bois de corde qui était placé sur la Levée de notre habitation ; nous sommes accourus à lui et lui avons reproché de la manière la plus énergique toute la bassesse de son action. L'impudent a osé nous répondre par des injures grossières ; nous l'avons alors invité à venir à terre afin que nous lui fissions éprouver le châtiment dû à son insolence, mais il nous a prouvé que son courage ne répondait pas à son langage. Nous le déclarons donc un homme dépourvu de tout sentiment d'honneur, et un mot un voleur. Si par hazard ce misérable avait quelque communication à nous faire, il pourrait les adresser au bureau de Mr. Jn. Michel Fortier.
30 mars—6 TH. FORTIER
Jean FORTIER.

Théâtre d'Orléans.

Demain Jeudi, vis la Semaine-Sainte,
RELACHE.
Dimanche prochain, 3 Avril 1831.
La 1ère. représentation de
LE COUVENT DE TONNINGTON
OU LA PENSIONNAIRE,
Grand Drame nouveau en trois actes et cinq tableaux, par Victor Durange, auteur du *Jésuite.*

Caïn, par David.

LE public est respectueusement informé que cet inimitable Tableau ne restera exposé (rue de Chartres, No. 3) que jusqu'au 3 d'avril.
29 mars—5

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, samedi dernier (26), l'esclave PHIL, âgé d'environ trente trois ans, taille de 5 pieds 10 pouces, boiteux de la hanche droite, mais marchant fort vite, et ne parlant qu'anglais. Au moment de sa fuite, il avait un pantalon de cotonnade et un gilet de fil.

On suppose qu'il se tient dans le faubourg supérieur.—Les capitaines de bateaux à-vapeur, et autres, sont prévenus de n'employer ni de ne recéler le dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit esclave dans la geole de la Nelle.-Orléans.
J. W. ZACHARIE & CO.,
30 mars Rue Bienville, no. 71.

CHAISES
FINES & COMMUNES

LE soussigné vient de recevoir du Nord, un joli assortiment de chaises fines, empaillées, et dites communes en bois, fortement construites, qu'il offre à vendre à très-bon marché.
J. ROUSSEAU,
Ebéniste, No. 143, rue de Chartres
29 mars—6 entre Toulouse et St.-Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. PLOUGH, chirurgien dentiste, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a transporté son domicile dans la maison de Mme. Lavouture, rue Royale, no. 110, où il continuera d'exercer sa profession.

Il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. [29 m.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes dimanche, 3 avril, à 6 heures du matin, exercice à feu. Equipement complet et pantalon blanc.
Par ordre
30 mars U. DUREL, *Adjt.-major.*

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, depuis le 14 courant, la mulâtresse nommée *CHARLOTTE*, âgée d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, (mesure américaine), d'ordinaire bien mise ; très-intelligente, la figure tachetée de rousseurs, les cheveux très-crépus, ayant une dent de devant gâtée, et parlant Français, Anglais et Espagnol. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez son maître ou la logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point donner asyle à la dite mulâtresse, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
29 mars—7. 3pa CESAR MARTIN.

CE SOIR!!!
LOCERIE DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
DE
BATON-ROUGE,
Gene. CLASSE, pour 1831.
Le tirage aura lieu Mercredi, 30 Mars.
GROS LOT.
10,000 PIASTRES!
PROSPECTUS

1 LOT DE $10,000	6 LOTS DE $500
1..... 3,000	6.....300
1..... 1,500	6.....200
1..... 1,000	156..... 50
1..... 800	156..... 20
1..... 623	624..... 8
7,800....de....$4.	

Billets entiers.....$4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $16) $40.
On pourra se procurer des billets
AU BUREAU DU DIRECTEUR,
29 mars *No. 81, Rue de Chartres*

CHAUX A VENDRE.

EN débarquement du navire Helvetia, de Boston, et à vendre par les soussignés, 500 barriques Chaux vive de Thomastown.
THEODORE NICOLET & Co.
28 mars

UN mécanicien, en même temps charpentier de maison, trouverait à se placer à l'année sur une habitation près de la ville à des gages avantageux. On demande une personne versée dans ces deux branches, à même de conduire d'autres ouvriers, et ayant en même temps de bonnes recommandations à produire tant pour ses capacités, que sur sa moralité &c. S'adresser à
26 mars—4 L. MILLAUDON & Co.

A VENDRE.—46 milliers TUILES françaises première qualité, récemment arrivées du Havre, s'adresser à Mr.
G. MONTANIAT,
22 mars—6 rue St. Anne, no. 51

MARCHANDISES,—11 bales de osnaburgs et une de toile à draps, 5-4, imitation de la toile française ayant droit au *Drawback*, à vendre par STETSON & AVERY. 3 mars

AVIS.—Les soussignés, entrepreneurs à la Nouvelle-Orléans, défendent à toutes personnes, sous peine de toute la rigueur des lois, d'employer leurs esclaves à aucune espèce de travail, ou d'acheter d'eux des matériaux de construction, sans la permission de leurs maîtres.

N. B. Il est également défendu aux cabaretiers de leur vendre des liqueurs fortes, et de leur permettre de boire chez eux.

Wm. Brand — *Jonathan Chase,*
Wiley & Cuningham, — *L. A. Le Monne,*
John Mitchell, — *David G. Wise,*
Tobias Bickel, — *Peter Ogier,*
J. J. Hall, — *Corréjolas & Chaignean*
J. Peralto, — *A. Lessops.*
14 mars—9. 2pa

AVIS—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans sont prévenus que la collecte des taxes d'Etat pour l'année 1830 commencera le 11 Avril prochain.
5 mars—6 F. GARDENE,
Trésorier de l'Etat.

FUTAILLES EN BOTTES.—120 Bottes de Futailles à Sirop en bon état, à vendre à bon marché, livrable sur la levée.
9 mars LINCOLN & GREEN.

100 Douzaines savonnettes à vendre par le soussigné [Square.] FORESTIER.

Pour LIVERPOOL, Chandeliers, Pipes, Le joli bateau-brick, fin marcheur, LAFOURCHE, cap. Morehead, a reçu à aller à bord, partira jusqu'au 31 du courant. Pour passage seulement, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou
P. M. TOURNÉ,
30 mars Nouvelle Levée, no. 15.

POUR LA HAVANE.
La goëlette WHALE, capitaine Wolf, devant partir dans tout le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
THAYER, HURD & Co.
29 mars no. 29, rue des Magasins.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GOLCONDA, enrégistré A 1, capitaine John N. Wille, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour frêt de 400 balles de coton, et la charge du pont, s'adresser à
28 mars LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE, (Passage seulement)—Le navire paquebot HELVETIA, capt. Miner, sera immédiatement expédié. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
28 mars THEOD. NICOLET & CO.

A FRETER,
Le brick ATTAKAPAS. S'adresser à
28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.
On peut prendre environ 75 balles coton sur le pont du beau brick [A. 1.] CONGRESS, s'adresser à
26 mars. W. G. HEWES.

POUR KINGSTON (JAMAIQUE.)
La belle goëlette SWAIN, capit. Green, ayant tout son chargement engagé, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
26 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.
Le beau brick fin voilier ELIZA, capt. Palmer, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

POUR BOSTON.
Le brick chevillé en cuivre FLOYD, capitaine Dennett, a besoin de 75 balles coton sur le pont. S'adresser à bord, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK.
Le navire fin voilier CHANCELLOR, capt. Bradley; il peut prendre encore l'équivalent de 30 balles de coton et recevoir quelques passagers s'il s'en présente immédiatement. S'adresser à
26 mars LINCOLN & GREEN.

A FRETER,
Le navire fin voilier, GEORGES, A 1, capitaine Fales. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
26 mars no. 9, rue du Camp.

A FRETER.
Le belle goëlette WILLIAM-HENRY, du port de 131 tonneaux, et pouvant recevoir 200 boucauts de sucre. Elle est en état de prendre mer immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à
26 mars J. W. ZACHARIE & Co.

PARA TAMPICO,
La goleta mejirana PAULINA su capitan Ramon Palomo, admite carga y pasageros. Acudir al capitan abordo 6 á
25 de marzo TUYES Y Comp.a.

A FRETER.
Le navire HENRY TUCKE, enrégistré A 1, capitaine Bliss, peut prendre 1350 balles de coton. S'adresser à
24 mars LINCOLN & GREEN.

POUR MATAMOROS.—(*Par la rivière.*)
La belle et spacieuse goëlette mexicaine ALERTO, doublée et chevillée en cuivre; elle ne tire que 4½ pieds d'eau, et est en tout disposée pour le commerce. Pour fret, s'adresser à
21 mars. *J. W. ZACHARIE & Co.*

POUR BOSTON.
Le navire (A. 1.) SOUTH BOSTON, partira sous peu pour le dit port, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. GURNEY,
21 mars. rue Gravier, no. 62.

POUR CHARLESTON,
Le brick A 1, ENTERPRIZE, capitaine M. Luce, a besoin de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
Wm. G. HEWES,
19 mars No. 9, rue du Camp.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre au No. 30, rue de la Levée.
28 mars THOMSON & GRANT.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
28 mars LINCOLN & GREEN.

CHECKS à vue, sur la Banque des *Farmer & Mechanics* de Philadelphie, et sur Nashville (Tennessee) à vendre par
YEATMAN, WOODS & Co.
4 janvier—4m

CORDE d'Emballage de bonne qualité, reçue par le bateau à vapeur Patriot, à vendre par
12 mars STETSON & AVERY.

TRAITES sur Philadelphie à courte vue et en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
2 mars J. W. ZACHARIE & co.

LETTRES de Change sur New-York & Boston, à vendre par
31 déc Wm. G. HEWES.

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par
déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par
[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par
26 fév THEO. NICOLET & Co.

MAQUEREAUX.—100 barils de maquereaux No. 3, à vendre par
9 fév A. GURNEY, No. 62, rue Gravier

VIN DE MARSEILLE & EAU-DE-VIE 3-6, à vendre par
17 mars J. MAGER.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitants qui veulent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
9 déc. J. MAGER.

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par 26 déc J. MAGER.

19 BARILLETS chevrotines, à vendre par
[17 mars.] J. W. ZACHARIE & co.

JUS DE CITRON FRAIS—Le soussigné offre à vendre, soit par baril, soit par quantité de 50 barils, du Jus de Citron frais de qualité supérieure, nouvellement de la Havane. S'adresser à WM. SMITH.
Au magasin de Graines, rue Royale, No. 55. Où l'on trouvera toujours un assortiment de Confitures de la Havane. 10 mars.

SUCRE.—300 boucauts sucre de première qualité sur des habitations au-dessus de la ville, à vendre par
3 mars STETSON & AVERY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

JEUDI 14 Avril prochain, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett, un nègre nommé Philippe, africain, âgé de 20 ans, charretier et laboureur ; un do. nommé Alisin, américain, âgé de 28 ans, charretier, laboureur et scieur de long ; un do. nommé Pierre, africain, âgé de 29 ans, de champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi, et bons sujets. Payables en 1832, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 mars.

PAR T. MOSSY.

LUNDI 4 d'Avril prochain, à 8 heures du matin, il sera vendu dans le magasin, No. 12, rue de la levée, occupé par Messieurs Gallayher & co., un assortiment complet de Porcelaines, Verreries, Faïance, Miroirs, &c. &c.
Payable jusqu'à $100 comptant, de 100 à 250, 3 mois, de 250 à 500, 6 mois, plus de 500, 9 mois de terme, en billets endossés à satisfaction. 26 mars.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mercredi prochain, 30 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett:
1°. UN LOT DE TERRE situé rue Planché, entre les rues du Bayou et de l'Esplanade, désigné par le no. 7; et mesurant 40 pieds de face, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur (pieds francais.) Sur ce terrain se trouve une quantité d'arbres fruitiers de toutes les espèces, dont on pourrait retirer un revenu annuel de $200 à $400.
2°. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Louisville et St. Jean Baptiste; no. 271, lot no. 2[illegible] de 60 pieds sur 120.
Conditions : à un, deux et trois ans de terme, billets endossés, et hypothèque spéciale.
25 mars—2

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au café de la bourse d'Hewlett, samedi le 23 avril 1831, à une heure précise de l'après midi:
UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame veuve Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. R. Grymes ; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.
Conditions :—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur le terrain; les billets seront divisés en coupons à la conv